



## **GRENELLE ENVIRONNEMENT**

### **Proposition n°1F**

#### **TITRE : Nouveaux métiers**

THEME : Lancer un grand chantier sur l'emploi dans les secteurs de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables comprenant :

- l'estimation des besoins d'emploi et de formations,
- le développement des formations initiales et continues,
- l'identification et la reconnaissance des nouveaux métiers.

Groupe de travail n°1 - Ateliers 3 et 6

On ne pourra pas faire face à l'enjeu majeur de la maîtrise de l'énergie dans un contexte de lutte contre le changement climatique, sans s'atteler au développement de nouveaux emplois.

Dans ces secteurs d'activité, rien qu'en région Rhône-Alpes le potentiel d'emploi à l'horizon 2010 est de 23 000, soit plus qu'un doublement par rapport à la situation de 2005 (10 000 emplois environ). Les besoins en formation sont bien sûr proportionnels. Aujourd'hui les formations dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables sont assez développées, mais des efforts importants restent à faire dans ce domaine. Notamment dans le secteur du bâtiment (dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments) ou les enjeux sont importants et les cultures longues à changer. Il faudrait dans ce domaine opérer un croisement de l'offre de formation et de la demande des professionnels. Ceci pourrait être fait à l'échelle régionale pour mieux cerner les besoins de développement de nouvelles formations.

Mais outre le volet formation c'est également à la reconnaissance des compétences et à la clarification des identités professionnelles qu'il faudrait aujourd'hui s'atteler.

De nombreux jeunes ou professionnels en reconversion sortent de formation initiale ou continue très complètes mais se retrouvent sur un marché de l'emploi qui ne leur laisse pas nécessairement de place, faute de définition et donc de reconnaissance de leur métier. Dans le domaine des énergies renouvelables notamment on peut noter que toujours rien ne figure dans le répertoire ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) de l'ANPE, alors que de nombreuses qualifications sont attribuées en la matière. Du développeur de projets éoliens, à l'installateurs de



panneaux solaires, en passant par l'assistant HQE, les compétences existent, des professionnels exercent, mais les métiers ne sont pas identifiés.

Un exemple à suivre pourrait être celui de la fonction publique territoriale qui a intégré dans ses métiers le « gestionnaire énergie » ou « économiste de flux ». Ce métier est issu essentiellement des nouvelles activités développées dans le cadre du dispositif Emplois Jeunes il y a quelques années. Ce métier est maintenant défini et référencé avec précision dans le référentiel d'emplois de la FPT.

Ce chantier sur la reconnaissance des nouveaux métiers et des compétences associées devrait être engagé rapidement, en lien avec les organismes de formation, les filières professionnelles et les spécialistes de l'identité professionnelle ANPE, AFPA...